RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations d'externalisation des traitements éditiques, des traitements de dématérialisation et tiers archivage pour le compte de MonLogement27

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 14 décembre 2026 à 12:00

Mon logement 27
10 Bld Georges Chauvin
CS 10688
27006 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.38.82.18

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations d'externalisation des traitements éditiques, des traitements de dématerialisation et tiers archivage pour le compte de MonLogement27
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
1.6 - Renouvellement....4
2 - Conditions de la consultation....4
2.1 - Délai de validité des offres....4
2.2 - Forme juridique du groupement....4
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4 - Contenu du dossier de consultation....5
5 - Présentation des candidatures et des offres....5
5.1 - Documents à produire....6
5.2 - Arborescence remise de pli....7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....7
6.1 - Transmission électronique....7
6.2 - Transmission sous support papier....9
7 - Examen des candidatures et des offres....9
7.1 - Sélection des candidatures....9
7.2 - Attribution des accords-cadres....9
7.3 - Suite à donner à la consultation....12
8 - Renseignements complémentaires....12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....12
8.2 - Procédures de recours....13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Prestations d'externalisation des traitements éditiques, des traitements de dématérialisation et tiers archivage pour le compte de MonLogement27

Lieu(x) d'exécution :
EVREUX
27000 Évreux

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79810000-5	Services d'impression

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Second semestre 2030

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Toutefois, quelle que soit la forme du groupement, le mandataire reste solidaire du groupement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

(Dans le cas où le candidat souhaite présenter sa candidature dans le cadre d'un groupement d'entreprises). Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant : - A la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de mandataire de plusieurs groupements

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propre

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Annexe au CCTP
- Le bordereau estimatif des prix
- Fiche de Valeur technique

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : https://marches-publics.info

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Formulaire DC1	Non
Formulaire DC2	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Le chiffre d'affaires doit être au minimum 1.5 fois supérieur au montant estimé du marché	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les deux dernières années, s'ils ne sont pas publiés		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau estimatif des prix	Non
Fiche de Valeur technique	Non
Mémoire Valeur Technique	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Arborescence remise de pli

Les plis Candidature et Offres devront respecter l'arborescence suivante :

Dossier 1
Candidature :

1. DC1
2. DC2
3. Bilans
4. Déclaration des Chiffres d'Affaires
5. Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
6. Moyens humains
7. Moyens matériels
8. Références

Dossier 2
Offre :

1. Acte d'engagement
2. BPU - DQE

Valeur Technique (documents et mémoire concernant uniquement la valeur technique)

1. Fiche valeur technique :
   - Marque :
   - Référence :
   - .....
   - Mémoire en rapport avec la valeur technique
2. Annexe
   - Documents techniques, Fiches technique ...

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-publics.info

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le

pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
MonLogement27
Bureau des Marchés
10 Bld Georges Chauvin
CS 10688
27006 EVREUX CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .
.doc / .rtf. / .pdf / .xls
- ne pas utiliser certains formats notamment les .exe
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus.
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse.

La signature des pièces n'est pas exigée, cependant si celles-ci sont signées la signature électronique individuelle doit être conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Conformément au règlement n°910/2014 du 23 juillet 2014 (dit "eIDAS"), l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique prévoit dorénavant une signature électronique "avancée" basée sur un certificat qualifié et conforme au règlement "eIDAS". Pour les entreprises disposant déjà d'un certificat "RGS", celui-ci reste utilisable jusqu'au terme de sa période de validité.

Le cas échéant, le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://references.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 14 décembre 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (fiche d'analyse annexée à la DPGF)	40.0
1.1-Gestion et moyens de production : *- description des différentes étapes de la production,* *-heure limite d'envoi des fichiers par MionLogement27 pour un traitement à J+1,* *- heure limite d'envoi des BAT par le prestataire,* *- heure limite de contrôle des BAT par MonLogement27,* *- heure de dépôt à La Poste,* *- heure d'envoi des avis d'échéance dématérialisés,* *- descriptif des matériels utilisés,* *- site de secours.*	*40.0*
2-Prix des prestations	40.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0
3.1-Éco-conception et gestion des matières premières (Papier / Encre)	*10.0*
3.2-Performance environnementale des sites de production (Impression / Routage)	*10.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Méthode de notation des critères de jugement des offres

- **Prix des prestations,**

Notation de chaque offre selon une règle de proportionnalité.
La borne supérieure est constituée par l'offre la moins disante à laquelle est attribuée le nombre de point maximum, soit 40 points. Les notes des autres entreprises sont calculées en proportionnalité.

Les modalités de calcul de notation des prix :

note = (prix le moins élevé x pondération) / prix proposé par le candidat

- **<u>Valeur technique,</u>**

Notation de chaque offre selon une échelle de notation.

lorsque le candidat ne satisfait pas aux exigences qualitatives (0% de la note)

lorsque le candidat satisfait de manière lacunaire aux exigences qualitatives (25% de la note)

lorsque le candidat satisfait dans a minima aux exigences qualitatives (50% de la note)

lorsque le candidat satisfait dans de bonnes conditions aux exigences qualitatives (75% de la note)

lorsque le candidat satisfait dans de très bonnes conditions aux exigences qualitatives (100% de la note)

La notation de l'ensemble du critère de valeur technique est toujours notée sur 40. Dans le cas où le soumissionnaire n'a pas complété l'une des rubriques de la fiche d'analyse de valeur technique ou indiqué un produit non conforme aux prescriptions du CCTP, ce dernier se voit attribuer la note 0 sur la rubrique concernée et devra respecter les prescriptions du CCTP s'il se trouve classé 1er au terme de la notation globale. La note 0 sur l'ensemble des rubriques de la fiche de valeur technique est un motif d'irrégularité de l'offre.

- **<u>Performances en matière de protection de l'environnement</u>**

Notation de chaque offre selon une échelle de notation.

lorsque le candidat ne satisfait pas aux exigences qualitatives (0% de la note)

lorsque le candidat satisfait de manière lacunaire aux exigences qualitatives (25% de la note)

lorsque le candidat satisfait a minima aux exigences qualitatives (50% de la note)

lorsque le candidat satisfait dans de bonnes conditions aux exigences qualitatives (75% de la note)

lorsque le candidat satisfait dans de très bonnes conditions aux exigences qualitatives (100% de la note)

La notation de l'ensemble du critère de performance en matière de protection de l'environnement est toujours notée sur 20, les sous critères (s'ils existent)* étant notés sur 10. Dans le cas où le soumissionnaire n'a pas complété l'une des rubriques de la fiche d'analyse de valeur technique ou indiqué un produit non conforme aux prescriptions du CCTP, ce dernier se voit attribuer la note 0 sur la rubrique concernée et devra respecter les prescriptions du CCTP s'il se trouve classé 1er au terme de la notation globale. La note 0 sur l'ensemble des rubriques de la fiche de valeur technique est un motif d'irrégularité de l'offre.

Le cumul des notes obtenues permettra au maître d'ouvrage d'analyser les critères de prix des prestations et de valeur technique et de procéder à un classement des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

NOTA : Le titulaire s'engage à fournir tous les 6 mois à compter de la notification du marché et jusqu'à la fin de l'exécution de celui-ci, les pièces et attestations prévues à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 du code du travail. Les pièces et attestations mentionnés ci-dessus sont déposées par le titulaire sur la plateforme en ligne mise à disposition, par MonLogement27, à l'adresse suivante :
http://www.e-attestations.com (accès «fournisseur» en haute de page)

À défaut, l'offre pourra être écartée ou le marché être résilié.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations, par phases successives, avec tous les candidats sélectionnés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une négociation avec les candidats qui, à l'issue d'une première analyse des offres, ont présenté une offre appropriée.
Si tel est le cas, la (ou les) négociation(s) se déroulera(ront) dans les conditions ci-dessous soit par écrit, soit oralement, soit en combinant ces deux modes.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations.

1 Négociation écrite
Les candidats recevront de la part de l'autorité compétente du pouvoir adjudicateur, par écrit (courrier ou fax), une proposition de négociation dans la quelle figureront les éléments suivants :

- Intitulé du marché ; - Objet de la négociation ; - Date et heure limites à laquelle le candidat devra soit proposer sa nouvelle offre, étant précisé qu'en l'absence de nouvelle proposition, le candidat sera réputé maintenir son offre initiale.

2 Négociation orale
Lorsque le pouvoir adjudicateur considère qu'une négociation orale avec les candidats ayant remis une offre conforme est nécessaire, il en informe ceux-ci par écrit (courrier ou fax), et en précise les caractéristiques (date et lieu de la négociation, objet et durée de celle-ci, etc.). Suivant chaque séance orale de négociation, un compte-rendu écrit (courrier ou fax) sera adressé par le pouvoir adjudicateur au candidat, celui-ci disposant alors d'un délai de deux jours ouvrables pour émettre ses éventuelles observations et confirmer, le cas échéant, sa nouvelle proposition.

3 Mise au point du marché
En cas de nouvelle proposition dans le cadre d'une négociation, le candidat retenu sera invité à compléter, dater et signer une mise au point, afin de mettre ce document en harmonie avec sa dernière proposition financière et/ou technique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire d'Evreux
30 rue Joséphine
27022 EVREUX CEDEX

Tél : 02 32 29 55 00
Télécopie : 02 32 29 55 02
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire d'Evreux
30 rue Joséphine
27022 EVREUX CEDEX
Tél : 02 32 29 55 00
Télécopie : 02 32 29 55 02
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
DIRECCTE DES PAYS DE LOIRE
22 Mail Pablo Picasso
BP 24209
44042 NANTES CEDEX 1